









CAHIER DE CHARGE POUR l'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS AU PROFIT DE L'ANPR DANS LE CADRE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED" CODE B_A.2.1_0063 CO-FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

CONSULTATION N° 07/2023











I-CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES











ARTICLE 1 : OBJET ET CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'équipements bureautiques détaillée au cahier des clauses techniques particulières selon le tableau suivant :

Ordre	Désignation	Quantité
1	Appareil photo Reflex numérique	1
2	Objectif Pour appareil photo	1
3	Batterie de recharge	2
4	Chargeur de batterie	2
5	Carte mémoire	3
6	Trépied pour appareil photo	1
7	Panneau Led Torche	2
8	Micro cravate omnidirectionnel	2
9	Microphone compact	1
10	Stabilisateur 3 axes pour reflexe numérique	1
11	Licence packs logiciels adobe	3
12	Dispositif de 8 micros sans fil avec récepteur	1

1.2 Consistance du marché

La présente consultation est composée de douze articles. Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre globale la plus avantageuse économiquement pour tous les articles.

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les Entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les Entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3: MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation











de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

ARTICLE 4 : ENVOI DE DOCUMENTS

- Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par Rapidpost ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

> L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique Rue Danton & Chaabene Bhouri N°11, Lafayette Tunis 1002, Tunisie

Portant uniquement la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »

CONSULTATION N°07/2023 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LE COMPTE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED" CODE B_A.2.1_0063

Au plus tard le 27 Mars 2023 à 13h00

Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

5.1 Documents administratifs:

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
- Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
- La soumission (Annexe 2)

5.2 Documents techniques:

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

- Le formulaire de réponse
- Les fiches techniques et prospectus de chaque article en langue française offre technique avec prospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

5.3 Documents financiers

Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3)











ARTICLE 7: PRIX

La consultation qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de toute la fourniture.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe

Les équipements sont non soumis à la TVA. Une attestation d'exonération et un Bon de commande exonéré valables seront livrés au fournisseur retenu.

ARTICLE 8: DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

ARTICLE 9: DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le 27 Mars 2023 à 13h00.

A cette date, les documents reçus ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

ARTICLE 10: OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

- La non-présentation de l'un des documents (Annexe2 et Annexe 3) lors de l'ouverture des plis des offres financières
 - Les offres reçues hors délais

ARTICLE 11: EVALUATION DES OFFRES

10.1 Vérification et classement des offres

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

10.2 Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'ANPR procèdera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante par article.











Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par L'ANPR et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

• Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées.

Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

12.1 Attribution du marché

Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante pour tous les articles et conforme techniquement.

ARTICLE 13: NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation.

ARTICLE 14: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- Les documents administratifs
- La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Le bordereau des prix-détail estimatif.
- L'offre technique avec pprospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

ARTICLE 15: MODALITES & TERMES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué selon la modalité et termes suivants : 100 % du montant de chaque expédition, seront payés dans les trente (30) jours contre présentation des documents conformes et exactes.

ARTICLE 16: DELAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture objet de cette consultation qui découlerait de la présente consultation dans un délai maximum de **10 jours calendaires.**

Le délai de livraison commence à courir à compter de lendemain de la réception de la notification du marché.

ARTICLE 17: PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution de cette consultation par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1%0) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 18 : DOCUMENTS D'EXPEDITION

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :











- Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°......, TVA suspendue est égale à.....)
 - Le bon de livraison original signé
 - Une copie du bon de commande exonéré
 - Le PV de la réception provisoire signé sans réserves

ARTICLE 19: GARANTIE TECHNIQUE

19.1 Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

* Tous les équipements objet de la présente consultation est exempte de défauts tels que ceux de fabrication, de matière, de conception et de montage.

Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.

Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'ANPR et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

19.2 Délai de garantie

Les équipements, une fois mises en place seront garantie pour une période d'un (01) an à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves correspondant.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

19.3 Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 20: RECEPTION

20.1 Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'ANPR prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

ARTICLE 21: RESILIATION DU MARCHE

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandée.











visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre. A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- a. La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
- b. Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- c. Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- d. Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 22: REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par

Le Soumissionnaire soussigné (Signature & caché commercial) Date











II-CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES











Formulaire de réponse

ARTICLE 01 : Appareil photo Reflex numérique

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Appareil photo Reflex numérique + sacoche	01	- Type de stabilisation: Optique -Type d'autofocus: Détection de phase - Collimateurs d'autofocus: 61 - pilotage flash sans fil - tropicalisation - Griffe pour flash externe - Grip disponible Capteur: - Format de capteur: Plein format 24*30 - full frame de 22,3 millions de pixels - Type de capteur: CMOS - Sensibilité de 100 à 25.600 ISO Prise de vue en continu haute vitesse Ecran et viseur: - Écran au moins 8,11 cm (3,2 pouces) - Définition de l'écran: au moins 1040000 px Viseur: optique - Mode HDR - enregistrement audio stéréo numérique à 48 KHz - Sortie HDMI sans compression en Full HD 8 bits - exposition optimale des images dans toutes les conditions d'éclairage - Grand capteur pour un contrôle maximal de la profondeur de champ - Sauvegardes instantanées des images	











Vidéo:	
 Définition vidéo maximale: 1920*1080 Prise du son: oui Sortie vidéo: oui Microphone intégré Microphone externe: port jack 	
Entrée et sortie: - interface ordinateur: usb 2.0 Sacoche : adaptable à l'appareil photo	

ARTICLE 02 : Objectif adaptable à l'appareil photo numérique reflex détaillé en article 01

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Objectif adaptable à l'appareil photo numérique reflex détaillé en article 01	01	Objectif 24 - 105 mm Angle de champ (horizontal, vertical, diagonal) Ouverture minimale 22 Distance de mise au point minimale (m) 0,45 Agrandissement maximum (×) 0,24 (à 105 mm) Stabilisateur d'image Oui, 4 vitesses Accessoires Bouchon d'objectif Mallette/étui objectif Bouchon arrière Bouchon antipoussière de l'objectif	











ARTICLE 03 : Batterie de recharge adaptable à l'appareil photo numérique reflex détaillé en article 01

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Batterie de recharge adaptable à l'appareil photo numérique reflex détaillé en article 01	02	Batterie de recharge de longue durée compatible avec le modèle d'appareil photo détaillé dans article 01	

ARTICLE 04 : Chargeur de batterie adaptable aux batteries et à l'appareil photo détaillé dans l'article 01 et 03

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Chargeur de batterie	02	Adaptable aux batteries de l'appareil photo numérique détaillés dans l'article 01 et 03	











ARTICLE 05 : Carte mémoire

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Carte mémoire	03	SD 64 GO Compatible avec l'appareil photo numérique détaillé au-dessus	











ARTICLE 06: TREPIED

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Trépied	01	 - Matériel: alliage d'aluminium de magnésium. - Sections de jambe de trépied: 4. - Diamètre maximum du tube: 28 millimètres. - Hauteur pliée: 26,4 pouces / 67 centimètres. - Hauteur du trépied: 26,4 à 78,7 pouces / 67 à 200 centimètres. - Capacité de charge: 15 kilogrammes / 33 livres. - Hauteur du monopode: 21,7-61 pouces / 55-155 centimètres; Poids du trépied: 2,6 kilogrammes / 5,7 livres. 	











ARTICLE 07: PANNEAU LED TORCHE

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Panneau led torche	02	 Faisceau lumineux: 192 SMD LED Angle de rayonnement: 110° Température de couleur: 3200K-5500K Luminance: 4000 LM Puissance de sortie: 40W Durée de vie: env. 50000 heures Poids: env. 1 kg Dimension: env. 335x255x55mm Batterie: 2x batterie série NP-F ou NP-F750 Source d'alimentation externe: DC 8V5A Fourni avec poignée + housse de rangement + 02 batteries 	









ARTICLE 08: MICRO CRAVATE OMNIDIRECTIONNEL

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Micro-cravate omnidirectionnel	02	- Sensibilité: -30± 2 dB - Directivité: omnidirectionnelle - Tension de fonctionnement: DC1.0V - 10V - Consommation électrique: 0.5mA - Rapport signal sur bruit: ≥56dB - Gamme de fréquence: 50-16 000 Hz - Microphone idéal pour enregistrer depuis youtube /pour interview / vidéoconférence / podcast	

ARTICLE 09: MICROPHONE COMPACT

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Micro compact	01	 Type de connectique; Jack 3,5 mm Technologie de connectivité; Auxiliaire Type d'alimentation: Câble électrique Compatibilité du périphérique: Caméra Poids de l'article: 0.16 Livres Diagramme polaire: Unidirectionnel Plate-forme du matériel informatique: Caméra Nombre de canaux:1 	

ARTICLE 10: STABILISATEUR











Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Stabilisateur 3 axes pour reflexe numérique	01	-stabilisateur mécanique et électronique - Dimension: 202 x 185 x 486 mm - autonomie: minimum de 12 h - charge maximum: 3.5 kg - Connectivité: USB-C, Bluetooth 4.0 (2,4 - 2,48 GHz), connecteur 8-pins pour le contrôle du start / stop, connecteur 4-pins pour brancher un dongle Wi-Fi et alimenter le Ronin-S placé sur trépied, depuis une télécommande - Rotation: Axe pano : rotation continue à 360° Axe d'inclinaison : de 135 à 90° (mode vertical), 90 à 135° (modes Renversé et Lampe torche) Axe de roulis : ±30°, rotation continue à 360° (mode Roll 360) - Vitesse de fonctionnement maximale 75 km/h	

ARTICLE 10 : LICENCE PACKAGE ADOBE











Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Licence Package ADOBE	03	-Licence Package ADOBE: - Illustrator - Photoshop -Adobe première pro - After effect - Lightroom	

ARTICLE 11 : DISPOSITIF ENSEMBLE DE 8 MICROPHONE ET RECEPTEUR SANS FIL

Désignation	Quantité	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Désignation Dispositif (ensemble de 8 micros sans fil avec récepteur en Rack)	Quantité 01	- Gamme de fréquence : 170Hz~280MHz -Canal : 8 canaux CH -Réponse en fréquence : 20Hz~18KHz -Bonne distance de fonctionnement : 20m -Rapport signal/bruit : >105dB -Sensibilité : -105dB -Distorsion : <0,5% -Impédance d'entrée Sortie AF : 2,2K Ohms Moniteur : Alimentation LED -Alimentation : 16V CC 600mA - la liaison entre récepteur sans fil et Ordinateur et relier par carte son adaptable avec les caractéristiques audessus et avec rallonge prise jack 10mkit en rack pour montage armoire	-
		réseau.	











Annexe 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale:
Adresse/Siège Social:
Téléphone:
Fax:
Adresse email:
Matricule Fiscale:,
Numéro du compte bancaire:
Banque:
Inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°
Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)
Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire











Annexe 2 : SOUMISSION

Je soussigne		agissant e	en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pou		· ·	
Adhérant à la CNSS N°	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Après avoir pris connaissance du dossier de d'équipements audiovisuels pour le compte d			•
M'engage et me soumets à exécuter les or moyennant les prix fermes et non révisables des prix après avoir apprécié à mon poi l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté Montant en HTVA en Chiffre : Montant en HTVA en Lettre :	établis par moi int de vue et le montant à la	sous ma propre responsal somme de (en chiffres et en	ans les formulaires bilité la nature et a lettres):
M'engage à assurer l'exécution complète de dans les délais présents. M'engage à maintenir valable les conditions à partir du jour qui suit la date limite de réce M'engage à reconnaître que l'Agence Nation tenu de retenir la soumission la moins disa consultation non concluante et que je ne peu peine de réalisation de plein droit à mes tort j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que coup des interdictions édictées par la loi.	de mon offre p ption des plis. nale de la Pron nte, et qu'elle ax pas prétendr es exclusifs et à	pendant un délai de quatre-v notion de la Recherche scier garde par ailleurs la possib e à être indemnisé de ce fait a ceux de la société pour le c	ringt-dix jours (60) ntifique » n'est pas ilité de déclarer la t. Déclare que sous compte de laquelle
	Fait à Signature et c	leachet du soumissionnaire	











Annexe 3: PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Q.	P.U HT	Total HT	TVA	TOTAL TTC
1	Appareil photo Reflex numérique	01				
2	Objectif Pour appareil photo	01				
3	Batterie de recharge	02				
4	Chargeur de batterie	02				
5	Carte mémoire	03				
6	Trépied pour appareil photo	01				
7	Panneau Led Torche	02				
8	Micro cravate omnidirectionnel	02				
9	Microphone compact	01				
	Stabilisateur 3 axes pour reflexe numérique	01				
11	Licence adobe	03				
	Dispositif de 8 micros sans fil avec récepteur	01				
					Total HT	
					TVA	
					TOTAL TTC	

Wiontant Total Toutes Taxes	Comprises en toutes lettres	••••••
	Fait à	le
	Signature et	cachat du coumissionnaire









